

Extrait du procès-verbal Séance du mercredi 25 mai 2016

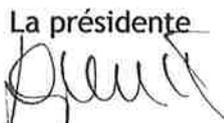
sous la Présidence de Madame Nathalie Jaquerod

**Préavis 12/2016 Réparation de dégâts causés aux biens communaux par
les intempéries de mai 2015
Crédit demandé CHF 276'000.00**

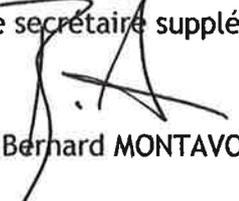
Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 12-2016 du 13 avril 2016,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

1. d'adopter le projet de réfection au ch. de la Gravière ;
2. d'adopter le projet de réfection au ch. des Raforts ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 276'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur une période de 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux situés au ch. de la Gravière et liés au réseau routier ;
 - b) par annuités égales sur une période de 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux situés au ch. des Raforts.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
La présidente

Nathalie JAQUEROD



Le secrétaire suppléant

Bernard MONTAVON

Pully, le 18 juin 2016